Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200072312-20261015-187451-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/10/2026
Publication : 21/10/2026

Seine Normandie AGGLOMÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU JEUDI 15 OCTOBRE 2026

****

Délibération n° CC/26-209

Election : 1er Vice-Président

Date de convocation : 09/10/2026

Conseillers en exercice : 102

Conseillers présents : 86

Conseillers votants : 102

Les membres du Conseil communautaire de Seine Normandie Agglomération, se sont réunis lors de la séance publique du Conseil de Seine Normandie Agglomération, Centre Culturel Guy Gambu - 1 Rue Jules Ferry, 27950 Saint-Marcel, sous la Présidence de Monsieur Pascal LEHONGRE, le 15 octobre 2026 à 17h00.

Etaient présents :

Patrick MÉNARD (AIGLEVILLE), Jean-François WIELGUS (BOIS-JEROME-ST-OUEN), Patricia BARTOLI (BOUAFLES), Michel ALBARO (BREUILPONT), Sébastien DULAC (CAILLOUET-ORGEVILLE), Guillaume GRIMM (CHAIGNES), Didier RAULIN (CHAMBRAY), Freddy BIZARD (CROISY-SUR-EURE), Gilles LE MOAL (CUVERVILLE), Serge COLOMBEL (DAUBEUF-PRES-VATTEVILLE), Vincent LEROY (DOUAINS), Xavier TOURNEUR (ECOUIS), Pascal DUGUAY (FAINS), Christine HUMBERT (GASNY), Sébastien DEPOIX (GIVERNY), Stéphanie LEBEL (GUISENIERS), Francis SAUVALLE (HARQUENCY), Lydie LEGROS (HÉCOURT), Olivier DESCAMPS (HENNEZIS), Claude CONTE (HEUQUEVILLE), Serge FONTAINE (HOULBEC COCHEREL), Jean-Michel GROSSI (LA BOISSIÈRE), Karine CHERENCEY (LA CHAPELLE LONGUEVILLE), Nathalie LEBEL (LA CHAPELLE-LONGUEVILLE), Jean-Marc LUBAS (LA CHAPELLE-LONGUEVILLE), Loïc BUISSON (LA HEUNIÈRE), Christophe BASTIANELLI (LA ROQUETTE), Delphine LAPORTE (LE CORMIER), Laurence MENTION (LE PLESSIS-HÉBERT), Jérôme PLUCHET (LE THUIT), Pascal PÉRÉAL (), Christian LEPROVOST (LES ANDELYS), Clément BELLIERE (LES ANDELYS), Armelle KRATZ (LES ANDELYS), Martine SEGUELA (LES ANDELYS), Didier COURTAT (MÉNILLES), Karine DUMOULIN (MERCEY), Gérard PETIT (MEREY), Michel LAGRANGE (MESNIL-VERCLIVES), Hubert PINEAU (MÉZIERES-EN-VEXIN), Louis GARCIA (MUIDS), Pascal GIMONET (NEUILLY), Pascal LEHONGRE (PACY-SUR-EURE), Hugues PERROT (PACY-SUR-EURE), Louise THOMAS (PACY-SUR-EURE), Gilles AULOY (PORT-MORT), Pascal MAINGUY (PRESSAGNY-L'ORGUEILLEUX), Patrick

HEITZ (ROUVRAY), Pieternella COLOMBE (SAINT-MARCEL), Marie-Françoise BONNANS (SAINT-MARCEL), Jean-Loup HERMIL (SAINT-MARCEL), Thierry HUIBAN (SAINT-VINCENT-DES-BOIS), Erika SIMEK (SAINTE-COLOMBE-PRÈS-VERNON), Héléna MARTINEZ (SAINTE-GENEVIÈVE-LÈS-GASNY), Laurent LEGAY (VATTEVILLE), Elodie NICOLAS (VAUX-SUR-EURE), François OUZILLEAU (VERNON), Sébastien LECORNU (VERNON), Dominique MORIN (VERNON), Léocadie ZOCLI ZINSOU (VERNON), Tristan SAVINO (VERNON), Marie-Christine GINESTIÈRE (VERNON), Dimitri CHIMOT-KANE (VERNON), Patricia DAUMARIE (VERNON), Aurélien CHARRIER (VERNON), Camille VANDERLYNDEN (VERNON), Yves ETIENNE (VERNON), Eddy BOITHEAUVILLE (VERNON), Isabelle GUESDON (VERNON), Catherine DELALANDE (VERNON), Sandra AZEVEDO (VERNON), Baptiste LECOINTRE (VERNON), Gaël MUSQUET (VERNON), Lorine BALIKCI (VERNON), Anne-Marie DEZITTER (VERNON), Josselin LAUNAY (VERNON), Amandine LIARD (VERNON), Charles ETILE (VERNON), Emmanuel BOURDON (VEXIN-SUR-EPTE), Fabrice CAUDY (VEXIN-SUR-EPTE), Véronique MONFILLIATRE (VEXIN-SUR-EPTE), Elisabeth LEROY (VÉZILLON), Lysianne ELIE-PARQUET (VILLEGATS), Marie-Odile ANDRIEU (VILLEZ-SOUS-BAILLEUL), Agnès LENEVEU (VILLIERS-EN-DÉSOEUVRE), Pascale BILLARD (suppléant de Thibaut BEAUTÉ - NOTRE-DAME-DE-L'ISLE)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Arnaud DUFOSSE à Madame Delphine LAPORTE
Monsieur Nicolas MITSIALIS à Monsieur Michel ALBARO
Madame Aline BERTOU à Monsieur Guillaume GRIMM
Monsieur Xavier PUCHETA à Monsieur Gérard PETIT
Monsieur Pascal JOLLY à Madame Christine HUMBERT
Monsieur Olivier SWITALA à Madame Elodie NICOLAS
Monsieur José GODIN à Monsieur Jean-François WIELGUS
Monsieur Léopold DUSSART à Madame Armelle KRATZ
Madame Charlène GUILLOT-MARCHETTI à Monsieur Christian LEPROVOST
Madame Armelle MAROILLEZ à Madame Louise THOMAS
Monsieur Rémi FERREIRA à Monsieur François OUZILLEAU
Madame Agnès MARRE à Monsieur Christophe BASTIANELLI
Monsieur Sébastien BOITTE à Monsieur Hubert PINEAU
Monsieur Jérôme GRENIER à Monsieur Tristan SAVINO
Monsieur Michel JOUYET à Monsieur Emmanuel BOURDON
Madame Angélina BYLYKBASHI à Monsieur Fabrice

CAUDY

Absents :

Secrétaire de séance : Patricia BARTOLI

Le Conseil Communautaire de Seine Normandie Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DÉLÉ/BCLI/2019-59 du 30 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération ;

Vu la délibération n°CC/26-031 du Conseil communautaire du 30 avril 2026 portant sur le règlement intérieur du Conseil communautaire ;

Vu le règlement intérieur du Conseil communautaire, notamment son article 22 portant sur les modalités des votes et autorisant le recours au vote électronique ;

Vu le rapport de présentation du Président ;

Considérant la candidature de Monsieur François OUZILLEAU (VERNON) ;

Considérant l'élection du vice-président au scrutin uninominal secret ;

Considérant que les conseillers communautaires ont fait usage d'un boîtier électronique qui a été distribué de manière aléatoire ;

Considérant que les opérations de vote sont réalisées au moyen d'un système de vote électronique configuré de manière à garantir de façon absolue les principes fondamentaux du droit électoral, à savoir : le secret et l'anonymat du vote, la sincérité du scrutin, l'intégrité des suffrages ainsi que la possibilité technique d'émettre un vote blanc, un vote nul ou une abstention ;

Considérant la désignation par le Président de la séance de 3 assesseurs (Camille VANDERLYNDEN, Dimitri CHIMOT-KANE et Clément BELLIERE) et d'une secrétaire de séance (Patricia BARTOLI) ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : De constater l'élection de Monsieur François OUZILLEAU, en qualité de 1er Vice-Président sous l'appellation de Président délégué de Seine Normandie Agglomération (SNA).

	1er tour	2ème tour	3ème tour
Nombre de votants	102		
A déduire des suffrages litigieux, blancs ou nuls	33		
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	69		
Majorité absolue	35		

Résultat :
François OUZILLEAU : 68 voix
Michel ALBARO : 1 voix

Article 2 : La présente délibération sera publiée sur le site internet sna27.fr et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Trésorier. L'élection est rendue publique, par voie d'affichage, dans les vingt-quatre heures, dans les locaux administratifs de l'agglomération à Douains.

Article 3 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Délibéré :

Adoptée à la majorité

Fait en séance les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Signé électroniquement par :
Pascal LEHONGRE



Président de
Seine Normandie Agglomération

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux). La juridiction peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible au public à l'adresse suivante : www.telerecours.fr